

Coordination de la sécurité sociale pour les bateliers rhénans

Cécile Tournaye, CCNR
Réunion COA, 09.10.12





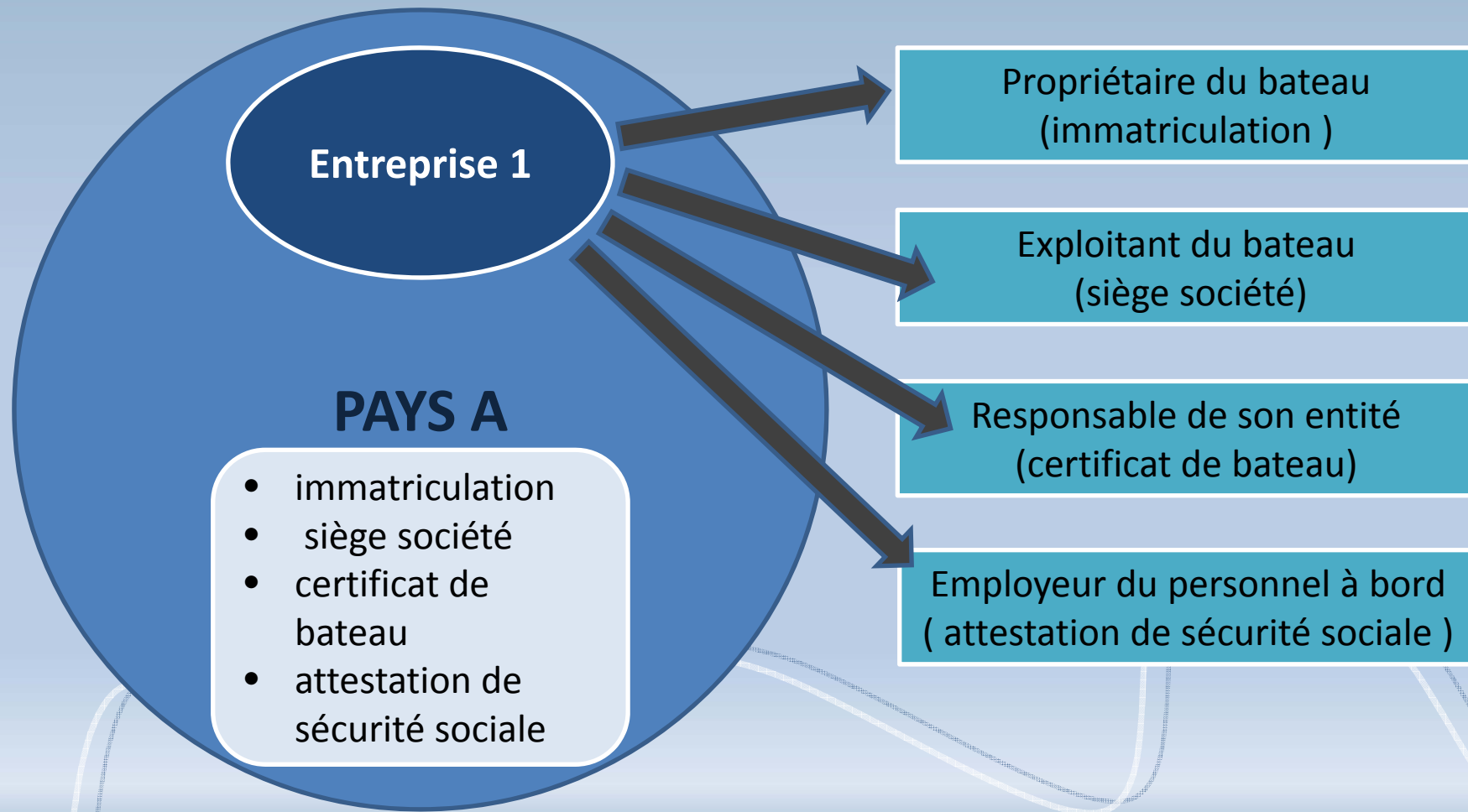
Principes généraux

La situation doit être rattachée au pays avec lequel elle présente les liens les plus étroits

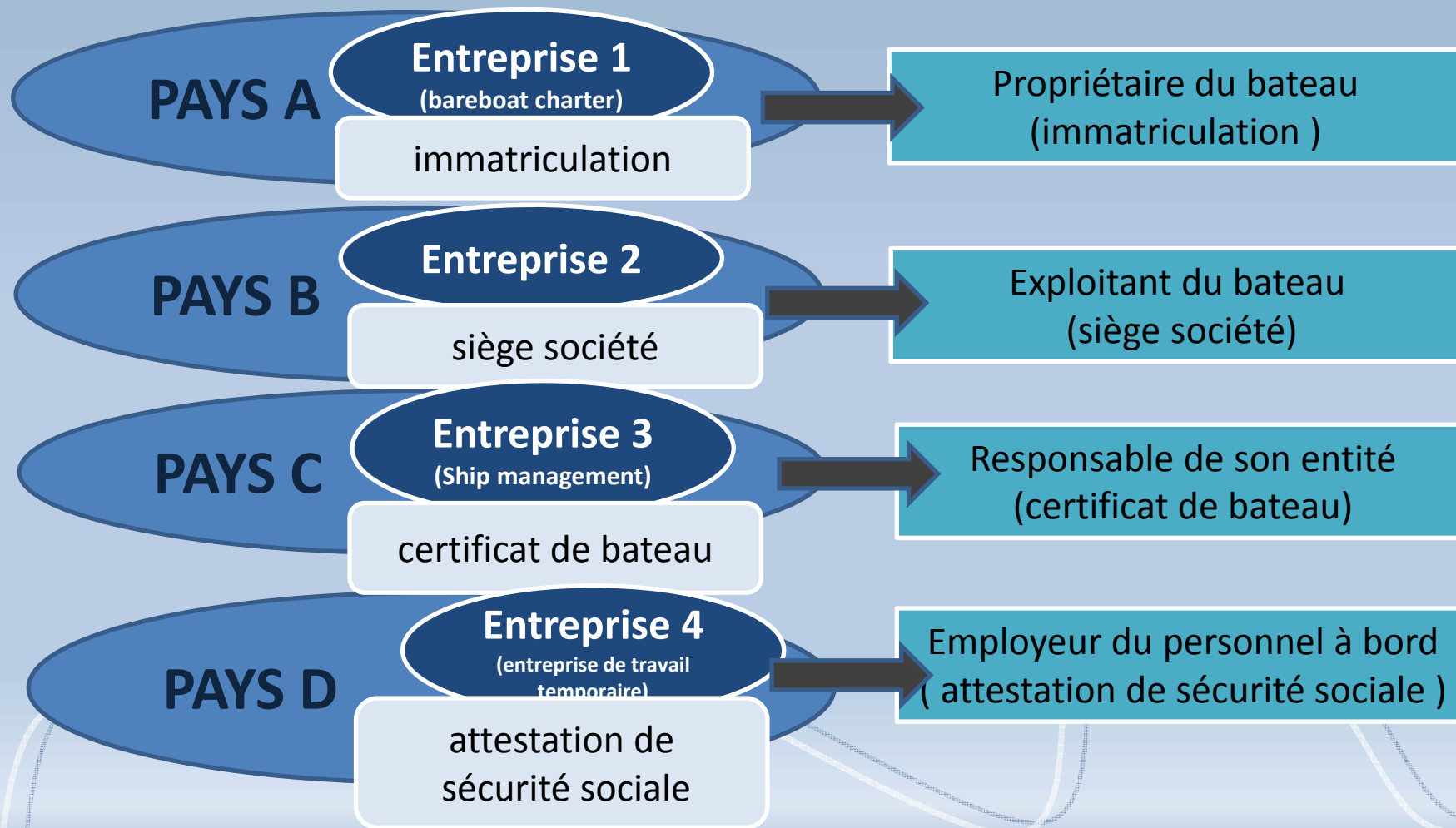
⇒ Comment déterminer le pays avec lequel la situation présente les liens les plus étroits?

- (1^{er} critère retenu: le lieu principal d'activité = impossible à appliquer sur le Rhin)
- 2^{ème} critère retenu: le siège de l'employeur

Structure du secteur de la navigation intérieure TRADITIONNELLEMENT (1984)



Structure du secteur de la navigation intérieure AUJOURD'HUI



Dérogations aux règles du droit commun pour certains modes de transport



Transport maritime

Siège de la société exploitante (immatriculation liée au siège de la société exploitante)

Transport routier

Siège de l'exploitant

Transport aérien

Base principale d'exploitation

Toutes les dérogations font appel à la notion de société exploitante

Vérifier l'effectivité des critères de délivrance du certificat d'exploitant



Préciser la règle par l'adoption de lignes directrices?

Si effectivité garantie, étendre la règle à l'ensemble de la navigation intérieure en Europe?